

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017**  
**Séance ordinaire n° 1/2017**

**Présents** : ARANEO Christine, CARTAL Aimé, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BEURRIER Jean-Michel, AUNOS Daniel, BAJARD Marie-Noëlle, CHARRONDIERE Magalie, BOURLIERE Claudine, THEVENOUX Jocelyne, MATICHARD Franck, CATHELAND Germaine, DUMAS Mickaël, FERON William.

**Absent** : LIVET Julien

**Secrétaire de Séance** : DUMAS Mickaël

**Date de la convocation** : 24/01/2017

Les comptes rendus des séances des 25 novembre et 15 décembre 2016 sont approuvés.

### **URBANISME**

1. PLU : Mme Badoil du cabinet Oxyria présente le PLU à approuver. Elle présente également les modifications apportées suites aux prescriptions des PPA et à l'enquête publique. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le PLU tel qu'il a été présenté.
2. Droit de préemption : Sur conseil du commissaire enquêteur, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer le droit de préemption sur les zones urbanisées U et à urbaniser AU.
3. Numérisation du PLU : Mme Badoil, informe que la numérisation du PLU deviendra obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le coût de cette numérisation s'élève à 2500 € HT. Le conseil municipal approuve la proposition du cabinet Oxyria (3 abstentions, 11 pour).
4. Droit de préemption : Mme le Maire informe que nous avons reçu un avis de droit de préemption sur les parcelles AB 615 sise 17 Rue du Commerce et parcelles AB 353, 354, 355 et 356 sises 5 Rue du Commerce. Le conseil municipal ne souhaite pas préempter sur ces parcelles.

### **PERSONNEL**

5. Régime Indemnitaires : Mme le Maire rappelle que le régime indemnitaire du personnel communal a été changé suite aux décrets de Mai 2014 et Juin 2015, mais le montant de ces indemnités n'a pas été revu. Le conseil avait décidé de reporter ce sujet lors de la séance de janvier. Etant donné la réunion d'échanges entre le conseil et le personnel prévue le 10 février, ce sujet est reporté au conseil municipal de février.

### **INTERCOMMUNALITE**

6. Mise à disposition des locaux de l'école : Mme le Maire rappelle la convention de mise à disposition signée entre RA et la commune, pour l'utilisation des locaux de l'école par l'Association Jeunesse et Sports. Elle informe que RA a décidé d'un montant tarifaire unique de remboursement de charges : 0,055 € par jour par mètre carré. Suivant notre convention RA remboursera à la commune en 2017 :  $0,055 \times 1300 \text{m}^2 \times 47 \text{ jours} = 3300 \text{ €}$ .
7. PLUI : Mme le Maire rappelle que chaque commune doit se prononcer avant le 26 mars 2017. RA organise des réunions publiques. Les membres du conseil souhaitent participer à une réunion publique avant de se prononcer sur le PLU Intercommunal. En conséquence la délibération sera prise en février.
8. Subvention pour l'acquisition de véhicules électriques : Roannais Agglomération dispose d'une enveloppe de 500 000 € (fonds de transition énergétique) pour l'acquisition de 50 véhicules électriques pour son compte ou le compte des communes de l'agglomération (soit 10 000 € par véhicule + 6 000 € de bonus éco). La commune pourrait bénéficier d'un véhicule neuf pour un montant compris entre 4000 et 7000 €. Le conseil municipal est plutôt favorable.

### **ECOLE, SPORTS, LOISIRS**

9. Rencontre avec l'inspecteur : Mme Deplace rend compte de son échange avec l'inspecteur de l'éducation nationale de Roanne Ouest. Prévision de la rentrée scolaire 2017/2018 : 88 élèves dont 8 TPS (qui ne comptent pas dans les effectifs réels). Il nous informe d'aucune fermeture de classe pour la rentrée prochaine.
10. Demande de subvention Sou des Ecoles : Mme Deplace donne lecture du courrier du Sou des Ecoles sollicitant une subvention exceptionnelle pour le financement des projets de classe :
  - classe maternelle = safari de Peaugres,
  - classes GS/CP/CE1/CE2 = 10 séances de patinoire ;
  - classe CM1/CM2 = classe découverte de 3 jours et 2 nuits à la Bourboule.

Après discussion en bureau municipal, Mme le Maire propose au conseil d'accorder une subvention de 1500 €. Lors du vote, Mme Charrondiere, trésorière de l'association quitte la salle, Monsieur Dumas, étant parent d'élèves ne prend pas part au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la subvention exceptionnelle à hauteur de 1500 €.

11. Matériel Salle des Fêtes : le projet d'équiper la salle des fêtes d'un écran de vidéo projection fixe motorisé est abordé. Le conseil municipal décide de rencontrer un fournisseur pour le dimensionnement du matériel. Un premier devis concernant la sonorisation de la salle des fêtes est en notre possession. Un second est en cours.

## BATIMENTS

12. Restaurant scolaire : l'installation du matériel de cuisine est terminée. Une formation d'une journée sur l'utilisation du nouveau matériel sera organisée par l'entreprise MOREL. Le crépi est achevé, le coffre électrique installé. Les peintures intérieures se terminent. Mme le Maire présente un devis des Ets MOREL concernant le socle pour l'éplucheuse qui n'était pas prévu + une centrale de nettoyage = 1581 € ht. Un devis supplémentaire pour la centrale de nettoyage sera demandé à HED (fournisseur habituel de produits d'entretien).

13. Bar Restaurant : le rendez-vous est fixé pour la signature du compromis le samedi 28/01/2017. Sur demande du conseil municipal, des offres de prêt ont été sollicités par Mme Montillet (Crédit agricole et Caisse d'Epargne), Le conseil municipal décide à l'unanimité de contracter un prêt de 200 000 € à la caisse épargne sur une durée de 15 ans au taux de 1,47%. Monsieur Cartal annonce qu'il a rencontré, à leur demande, Mme Lecoq et son frère pour évoquer le fait que le conseil municipal ne s'est pas intéressé au bâtiment de l'ancien restaurant « L'Empreinte ». Mme le Maire précise qu'elle a pris connaissance du prix de vente et que le sujet a été abordé en conseil municipal à la demande de Mme Catheland. Le conseil s'est prononcé pour l'achat du bâtiment de Monsieur Mouillevois qui dispose d'une grande salle, pensant que Mr Lecoq avait transféré sa licence IV. Mme le Maire regrette que Monsieur Lecoq ne soit pas venu informer la commune de l'arrêt de son activité ce qui aurait évité ce malentendu.

14. Réseau de chaleur : Celui-ci a été approuvé par le SIEL lors du dernier bureau syndical.

15. Ruine Rue du Commerce : Pour l'avancée du dossier, un géomètre a procédé à un relevé topographique (coût 1 900 €) ; Mme le maire informe le conseil de la rencontre entre Mr Peillon et Mme Francisco. Il en ressort :

- accord pour laisser de côté la réhabilitation en logement, mais en garder la possibilité.
- garder la façade mais pas comme un simple décor, tout en ayant la possibilité de créer quelques ouvertures en trompe l'œil.
- Trouver le moyen de rétablir un bout de toiture
- ne pas gaspiller le tènement tout pour la voiture, végétaliser au maximum.

Mme le maire, a quant à elle, rencontré Mme Poussin, Atelier du Ginkgo, pour envisager différentes pistes de travail.

16. Travaux divers : Mr Beurrier annonce que Mme Ranaud emménage dans le logement de l'ancienne mairie en date du 01/02/2017. Une erreur de relevé a induit un mauvais calcul des charges pour les logements de la maison Monge, l'erreur a été corrigée. Un devis pour l'installation de sous-compteurs pour la partie chauffage de la maison Monge a été demandé à Thermi-dépannage : 1120 € ttc, devis approuvé. Le conseil décide de ne réaliser l'installation qu'en septembre (date des relevés pour les calculs de charges).

17. Travaux isolation logement ancienne école :

- Logement Mme Lacroze : remplacement des appareils de chauffage + gestionnaire : devis Bailly 937€ ; reprise des branchements électriques : devis Bailly 1105 € ht ; reprise menuiseries : devis Laurand 530€ ; isolation par l'intérieur : devis Sybelin 3990 € ; devis approuvés
- Logement Mme Da Costa : remplacement des appareils de chauffage + gestionnaire : devis Bailly 2433 € ht, approuvé

Le conseil municipal sollicite de Roannais Agglomération une subvention au titre du Programme Local d'Habitat.

18. Salle des Fêtes : le conseil est informé que la serrure de la porte d'entrée de la salle des fêtes est cassée. Réparation qui sera traitée en urgence.

## **VOIRIE**

19. Travaux 2017 : Mr Jeneste annonce au conseil que 173 000 € de travaux de voirie ont été réalisés en 2 ans (2015 et 2016). Sur proposition de la commission le conseil décide d'effectuer des travaux seulement sur le parking des Gouttes et la cour d'école côté maternelle, dans la continuité des travaux du restaurant scolaire. L'enveloppe des crédits de subvention départementale 2017 étant largement sollicitée par l'ensemble des communes du canton, la commune de Saint Martin a accepté de reporter les travaux sur la voirie communale sur l'enveloppe 2018, pour laquelle elle sera prioritaire.
20. Panneau lumineux : Suite à un refus de l'ABF déclarant le projet « trop urbain », le conseil municipal souhaite mettre le projet en attente.
21. Panneau d'informations : Mr Cartal informe que les plans de celui-ci sont en seconde relecture.
22. Matériel voirie : Les employés ont fait part à Mr Jeneste que la tondeuse présente des signes d'usure prononcés. Des devis seront demandés pour un renouvellement de ce matériel avant le printemps.
23. Projet de lotissement : Mme le maire présente deux esquisses réalisées par l'atelier du Ginkgo.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Commission bâtiment 6 février 20h  
Commission finances 13 février 20h  
Commission voirie 11 février 8h30

Séance levée 23h30